

10.13

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
11 DECEMBRE 2018

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Motion « Forêts de Froideville »
6. Préavis No 34/2018 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue des réaménagements de l'accès et de la sortie du parc du Bas de la Fin et de la sécurisation des piétons aux abords du centre scolaire
7. Préavis No 35/2018 concernant une demande d'autorisation d'accorder un prêt sans intérêt à la Société de tir de Froideville pour la reconstruction du bâtiment partiellement détruit du stand de tir, suite à un accident de la circulation
8. Préavis No 36/2018 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2019
9. Propositions individuelles et divers

Reçu le:	
19 DEC. 2018	
Visé	Phoné
JFT	
AC	
PC	
AS	
Transmis	

* * * * *

A 19h05, **M. Jean-François Thuillard, Syndic**, débute la soirée en saluant cordialement Madame la Présidente du Conseil d'État vaudois, Monsieur le Président du Conseil communal, Monsieur le Préfet du district du Gros-de-Vaud, les Municipaux et les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que les conjoints et les invités, exceptionnellement présents dans les murs du parlement pour fêter les 30 années de présidence de Monsieur Olivier Martin.

Il remercie chaleureusement les instances cantonales de nous permettre de siéger dans le parlement.

Il lit ensuite un extrait du procès-verbal du 13 décembre 1988 relatif à la première élection de Monsieur Olivier Martin en tant que Président du Conseil communal (41 bulletins délivrés, 41 bulletins rentrés, 4 bulletins blancs, 37 bulletins valables, majorité à 19, Olivier Martin obtient 37 voix).

Il prononce les quelques mots suivants :

« 30 ans ! 30 ans à disposition de la collectivité de son village, village qu'il affectionne particulièrement et, comme il aime à le dire "Je l'ai quitté deux fois, la première fois pour une année en Suisse-allemande, et la deuxième pour l'école de recrue". Tout le monde connaît Olivier Martin mais je vous propose tout de même de se rafraîchir un petit peu la mémoire et de faire un petit clin d'œil à Olivier ».

Est diffusé un très beau film (réalisé par M. Pierre-Aldo Barraz) retraçant le parcours d'Olivier Martin, depuis toujours très impliqué dans la vie de notre village !

Il offre un petit présent à Olivier Martin pour le remercier et passe ensuite la parole à Madame la Présidente du Conseil d'État.

Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'État, fait un discours louant l'engagement de notre Président ainsi que de chacune des personnes présentes pour le bien de nos institutions, tout en rappelant que de grands défis nous attendent, nécessitant encore et toujours l'engagement de toutes et tous. Un grand merci à elle pour sa présence et ses mots précieux !

Le Syndic remercie Madame Gorrite pour son message et ses encouragements. Il passe ensuite la parole au Président.

A 19h30, c'est avec une émotion certaine que **le Président** ouvre la séance proprement dite en remerciant Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Préfet, les anciens Syndics, les Municipaux et les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que les conjoints et les invités, pour leur présence et l'honneur qu'ils lui ont fait ce soir. Il remercie tout particulièrement le Syndic pour l'organisation de cette soirée.

Le Président précise que les spectateurs ne doivent pas toucher les boutons pour le vote électronique, tandis que les Conseillers ne doivent le faire que lorsqu'ils y seront invités.

1. Appel

Présents : 51

Excusés : 4

Absent : 0

Le Président remarque que l'ordre du jour n'a pas fait l'objet de remarques mais propose, en guise de test technique, de voter sur ce point.

Il explique aux Conseillers qu'une fois le vote ouvert, ils ont 20 secondes pour voter et qu'il faut appuyer sur un bouton spécifique pour demander la parole, qui sera donnée dans l'ordre des demandes.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité (ndlr : 50 votants, le Président ne votant pas). L'ordre du jour est donc suivi tel que reçu avec la convocation.

2. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018, approuvé par le Bureau le 18 octobre 2018, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le Président fait remarquer qu'au point 2 du PV du 9 octobre 2018, la mention du 15 mai 2018 indiquée dans le titre est erronée et doit être remplacée par la date du 26 juin 2018.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi de vous apporter les communications suivantes :

- Le PV de notre réunion du 9 octobre a été adopté par le Bureau le 18 octobre ;
- Suite à une demande de la Municipalité, le Bureau a décidé de confier l'étude du préavis No 35/2018 uniquement à la Commission des finances. Il s'agit du prêt de la commune à la Société de tir pour la reconstruction du stand de tir de Mongelian, Route de Villars-Tiercelin ;
- Le 14 novembre, notre Secrétaire et votre serviteur étaient convoqués à la visite annuelle de Monsieur le Préfet. Ce dernier a trouvé tous les documents en ordre et archivés.

M. Dessauges a remercié les autorités législatives et exécutives de la Commune pour leur excellent travail et s'est plu, au terme des discussions, à relever la bonne entente existante entre les deux pouvoirs politiques de Froideville ;

- Dimanche 25 novembre, le Bureau a procédé au dépouillement des votations fédérales.

Le rôle des électeurs de Froideville comptait 1'610 inscriptions pour le vote sur le plan fédéral. 765 personnes ont voté, soit une participation de 47,27%.

Nous avons enregistré 526 votes jusqu'au vendredi à 11h00 (69%). Nous avons récolté 171 enveloppes de vote dans la boîte aux lettres de l'administration communale (22%) et 68 bulletins nous ont été apportés directement au bureau de vote le dimanche matin de 9h30 à 11h00, soit le 9% des votants.

Voici les résultats :

- o Participation : 47,27% à Froideville, 45% pour le canton de Vaud et 47% pour la Confédération ;
 - o Objet 1, initiative pour les vaches à cornes : non à 63,6% à Froideville, à 58,8% pour le canton de Vaud et à 54,7% pour la Confédération ;
 - o Objet 2, initiative pour l'autodétermination : non à 70,8% à Froideville, à 76,6% pour le canton de Vaud et à 66,2% pour la Confédération ;
 - o Objet 3, surveillance des assurés : oui à 55% à Froideville, à 51,7% pour le canton de Vaud et à 64,7% pour la Confédération.
- Le 21 novembre, j'ai reçu une motion intitulée « Forêts de Froideville » émanant du Conseiller Azdine Bouhedja et consorts. Elle est cosignée par 43 Conseillères et Conseillers.
- Elle est inscrite au point 5 de notre ordre du jour et y sera développée. Elle a été jointe aux documents qui vous ont été envoyés.

Nous siégeons ce soir pour la cinquième et dernière fois de 2018. Je ne vais pas vous faire la rétrospective de nos activités de l'année écoulée. Chacun pourra à loisir se la faire en consultant le site ExtraNet.

Toutefois, dans le rétroviseur 2018, nous constatons que la population de notre village a augmenté de quelques 30 personnes à ce jour.

Nous saluons parmi les nouveaux habitants, la naissance de 22 nouveaux petits Cacatchoux.

Au chapitre de la nécrologie, parmi les 13 décès, il faut signaler 3 personnes ayant servi la Commune :

- Monsieur Gérald Crausaz, responsable de notre ancienne déchetterie durant quelques années ;
- Monsieur Claude Dussez, scrutateur du Conseil communal durant 18 ans et employé communal durant une année et demie ;
- Monsieur André Martin, ancien Conseiller communal et Municipal durant une année.

Mardi 18 décembre prochain, le Bureau se réunira pour approuver le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui mais aussi pour établir vos défraitements 2018.

Merci aux responsables des diverses Commissions qui ne l'auraient pas encore fait, de donner le récapitulatif à notre Secrétaire jusqu'au début de la semaine prochaine, dernier délai.

Pour 2019, la Municipalité nous propose d'inscrire déjà 4 séances du Conseil communal, les **mardis 19 mars, 25 juin, 8 octobre et 10 décembre**.

Je ne voudrais pas terminer mes communications 2018 sans adresser des remerciements à tous ceux qui occupent des postes à responsabilité pour notre commune :

- Messieurs les Municipaux, Syndic en tête ;
- A vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux ;
- A toutes les employées de l'administration communale et à tous les employés communaux.

Je n'oublie pas les responsables et les membres des sociétés et groupements communaux qui donnent vie à l'animation de Froideville, pour qu'anciens et nouveaux habitants puissent se côtoyer et apprennent à se connaître.

Les prochaines possibilités annoncées sont :

- Tous les soirs prochains les fenêtres de l'Avent jusqu'au 22 décembre. Liste à disposition aux différents endroits habituels (site communal, piliers publics, magasin, laiterie) ;
- Le souper du 31 décembre de la société de jeunesse. Pour cette édition, tenue chic conseillée, mais une touche un peu plus excentrique est souhaitée ;
- Verrée communale du petit Nouvel-An le 5 janvier ;
- Nouvelle comédie musicale du chœur mixte, « Pirates ! » les 15, 16, 17, 21, 22, 23 février. Un périple en pleine mer, rébellion des marins composés de pirates mais aussi de femmes pour renforcer l'équipage... ça promet !
- Le 8 mars, repas de soutien du FC Froideville, je prends les inscriptions dès ce soir.

Je termine en vous souhaitant, et à vos familles, ainsi qu'à tous les Cacatchoux, de belles et joyeuses fêtes de fin d'année.

Une pensée plus spéciale aux malades, aux personnes seules. Ayons un geste, une petite attention, un sourire à leur égard.

Il suffit parfois de peu de choses pour qu'ils retrouvent une vie un peu meilleure et se sentent soutenus et entourés. Bonne et heureuse année à tous !

Merci pour votre attention. »

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Le Président profite d'excuser M. Rolf Gerber, Municipal des finances, récemment opéré.

Sans autre remarque, le point suivant est abordé.

5. Motion « Forêts de Froideville »

M. A. Bouhedja remarque qu'il n'y a pas de meilleur endroit que le parlement vaudois et pas de meilleur moment que la période de l'Avent, avec sa vente effrénée de sapins, pour parler des forêts de Froideville. Il commence par indiquer que 62% des forêts vaudoises appartiennent aux communes, 27% à des propriétaires privés, 9% à l'Etat de Vaud et 2% à la Confédération. A Froideville, sur 359ha de forêts, 210ha appartiennent au canton de Vaud, 116ha à notre commune, 7ha à Poliez-le-Grand, 7ha à Bottens et 6ha à Ropraz.

L'estimation de la valeur des forêts se fait selon trois critères : le sol et sa qualité (qui influent sur la croissance des arbres) ; le peuplement (ensemble des arbres sur une surface donnée) ; l'exploitation forestière (desserte, pente, entretien de la forêt). Sur la base de ces trois critères, les forêts de Froideville sont évaluées à CHF 1.00/m².

La lecture formelle de la motion n'est pas demandée. En voici le texte :

« Depuis le début de la législature actuelle, le projet de Parc Naturel Périurbain du Jorat (ci-après : PNP) a occupé une large place dans les débats du Conseil communal et dans les discussions du village.

Au cours de l'été 2018, divers éléments, sur lesquels il n'est pas utile de revenir ici, ont abouti au retrait de la Commune de Froideville du projet de PNP et à la modification des limites de la zone de réserve afin qu'aucune forêt se trouvant sur le territoire de notre Commune n'en fasse partie. Ce retrait de notre Commune a amené certaines réactions de la part de propriétaires publics de parcelles de forêts se situant sur notre territoire.

Dans un esprit de cohérence avec notre retrait du projet de PNP et afin qu'il ne puisse être reproché à notre Commune d'empêcher les propriétaires publics de forêts de faire partie de ce projet, les soussignés demandent à la Municipalité de présenter une étude sur la possibilité d'acquérir toutes les parcelles de forêts situées sur le territoire de la Commune de Froideville et actuellement en mains de propriétaires publics, y compris du Canton de Vaud.

Azdine Bouhedja, conseiller, et consorts »

Le Président ouvre la discussion sur la motion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote électronique. Par 39 voix pour, la motion est prise en compte et renvoyée à la Municipalité pour étude. Il y a 7 abstentions et 4 avis contraires.

6. Préavis No 34/2018 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue des réaménagements de l'accès et de la sortie du parc du Bas de la Fin et de la sécurisation des piétons aux abords du centre scolaire

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a obtenu la justification du sens de giration imposé par le bus scolaire qui doit pouvoir déposer les enfants en toute sécurité.

A l'issue de la discussion, la Commission est convaincue de la nécessité de cet investissement et de l'apport de cette réalisation pour la sécurisation de l'aire scolaire.

Bien que le montant de CHF 86'800.00 ne figure pas sur le plan des investissements, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. M. Ducommun donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : à titre liminaire, M. Girod prend soin de nous donner un bref état des lieux de la situation suite à la demande récurrente du Conseil communal de juguler et de sécuriser le trafic de voitures pour déposer les bambins. Ballet incessant qui génère, au début et à la fin des cours, des risques inacceptables pour les usagers, autant piétons que conducteurs.

Plusieurs possibilités ont été examinées en amont par une Commission municipale composée de MM. Girod et Witzig et de 3 collègues Conseillers. Renforcée par la Commission extramunicipale représentée par le voyer, l'inspecteur de la signalisation et celle du bureau d'ingénieur. Il en est ressorti à l'unanimité, que l'option avec un débouché sur la Route de Villars-Tiercelin est apparue comme la meilleure et donc présentée à votre Commission ad hoc.

Remarques préliminaires de la Commission :

1. Les avis partagés sur le sens de rotation des véhicules et, de facto, du nœud provoqué par l'intersection du « 8 » sur le parking furent au centre de nos discussions. M. Girod nous précise que la porte coulissante du ScolaCar se trouve du côté droite du véhicule, ce qui prend toute son importance lors de la sortie des élèves depuis la zone d'arrêt du bus, ceci en direction immédiate sur le préau sans en faire tout le tour.
2. Cette circulation antihoraire déterminerait aussi le mode d'enfilade des véhicules pour la dépose des enfants, le premier véhicule étant naturellement invité à s'arrêter le plus près possible de l'intersection après avoir effectué la boucle.
3. Outre la réflexion d'un Conseiller sur un système de chaînes autour du ScolaCar si la circulation avait été en sens horaire ainsi que l'intervention d'un autre sur la manière dont la sécurisation devient trop stricte concernant les interdictions de s'arrêter, la Commission s'entend sur le bien-fondé et l'opportunité des travaux envisagés. Seule une majorité de celle-ci approuve le sens de rotation tel que présenté.

4. Si toutefois (faute d'une simulation à échelle 1/1) la pratique devait présenter une trop importante difficulté ou problématique de circulation pour la plupart des utilisateurs, une réserve pour l'option d'un changement de rotation pourrait alors être étudiée sans trop de frais.

Dans son préavis No 34/2018, la Municipalité nous propose de voter un crédit de CHF 86'800.00 portant sur l'aménagement en génie civil de la rampe et de son accès piétons, du marquage et de la signalisation verticale, d'un nouveau candélabre, des honoraires d'ingénieurs ainsi que des divers et imprévus. La Commission est unanime pour opter pour cette proposition. La Municipalité pourra ainsi répondre aux enjeux sécuritaires dans le périmètre du Centre scolaire et ces aménagements contribueront grandement à la protection de tous les utilisateurs.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission vous demande, sous réserve de l'avis de la Commission des finances, d'approuver le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par l'emprunt et à amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis No 34/2018.

M. L. Gattlen demande confirmation qu'un troisième panneau « interdiction de s'arrêter » sera installé en bas du Chemin du Bas de la Fin. Il s'étonne que cela ne soit pas indiqué sur le plan en fin de préavis.

M. M. Girod répond qu'effectivement il manque un panneau sur le plan.

M. Y. Grosclaude demande si l'éclairage des passages pour piétons a été traité dans le cadre de ce projet, notamment celui du Centre œcuménique.

M. M. Girod répond que ce passage pour piétons n'a pas été traité mais que la situation sera examinée, notamment la conformité de la situation actuelle avec la législation applicable.

M. Y. Schwarz demande si un marquage « Attention école » pourrait être posé au sol sur le Chemin du Bas de la Fin.

M. M. Girod répond que la proposition est bonne et sera réalisée si les moyens financiers le permettent.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est par un vote électronique que le préavis No 34/2018 est approuvé. Il y a 3 abstentions et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs au réaménagement de la sortie du parc du Bas de la Fin et la sécurisation des piétons aux abords du centre scolaire et de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 86'800.00 ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum (détail des incidences financières sous point 5 du préavis).

7. Préavis No 35/2018 concernant une demande d'autorisation d'accorder un prêt sans intérêt à la Société de tir de Froideville pour la reconstruction du bâtiment partiellement détruit du stand de tir, suite à un accident de la circulation

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission des finances a été informée de l'intention de la Municipalité de présenter ce préavis lors de la séance du 22 octobre 2018. La Commission a apporté son soutien à cette proposition.

Une discussion a eu lieu sur le moyen de venir en aide à la Société de tir. A l'issue de la séance, l'option du prêt sans intérêt a été retenue. De même, l'option du renouvellement des équipements a été privilégiée.

Comme lors de la dernière demande de crédit de 2010, la Commission appuie la décision de conserver un stand de tir sur notre territoire communal.

En conclusion, la Commission recommande à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis No 35/2018.

M. V. Rey soutient le préavis pour différentes raisons. En tant que Conseillers communaux, il estime qu'il faut soutenir les sociétés locales, poumon de la vie festive de notre commune. De plus, les sociétés de tir font partie de nos traditions, qu'il faut perpétuer.

M. A. Bouhedja remarque que la société souhaite construire un mur en béton armé sur la façade nord, sans doute pour protéger les tireurs. Il constate que le stand de tir est souvent loué pour des occasions festives et demande si la Municipalité va prendre contact avec les autorités cantonales responsables des routes pour améliorer la sécurité des gens qui utilisent le stand, notamment par la pose de glissières qui permettraient d'éviter qu'un nouvel accident aussi grave ne se reproduise.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité n'a pas pris contact avec la DGMR. La glissière a été remise en état et il s'agit d'une glissière normalisée pour un tronçon limité à 80km/h. Il rappelle que cette route est limitée à 80km/h même si cela est encore trop rapide pour le virage du stand de tir. Aucun aménagement supplémentaire n'est prévu pour la sécurité.

M. C. Débieux demande si la Société de tir a tenté de trouver d'autres apports de fonds que le soutien de la commune, le financement étant en réalité une subvention.

M. J.-F. Thuillard répond que la société de tir a fait les démarches auprès de son assurance et de ses membres avant d'approcher la Commune. Il rappelle que la pratique du tir sportif coûte cher, que la société a peu de moyens financiers et qu'il est difficile de trouver d'autres soutiens que la collectivité publique.

M. J.-M. Porchet demande quelles sont les raisons, autres que la vétusté des installations, pour lesquelles l'assurance ne prend en charge que la moitié du coût des travaux.

M. J.-F. Thuillard répond que l'assurance ne prend pas en charge la construction du nouveau mur en béton armé, l'ancien étant une charpente en bois. De plus, le matériel, notamment les moniteurs et les raccordements aux cibleries, est ancien, d'où les faibles indemnités de l'assurance.

M. M.-H. Schwab croit se souvenir que la société de tir de Villars-Tiercelin avait été dissoute et s'était jointe à Froideville. Il demande quel est le nombre de membres de la société et combien de tirs ils font, et également s'il ne serait pas possible de sécuriser la route d'une autre manière pour économiser le prix du mur en béton armé.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il n'a pas le nombre exact de membres. La commune de Froideville doit fournir un certain nombre de lignes de tir aux tireurs qui effectuent leurs tirs obligatoires. Si cela n'est pas possible sur notre territoire, il faut alors trouver une autre solution, ce qui coûte cher en général. S'agissant de la barrière, elle est aux normes, mais contact pourrait être pris avec la DGMR pour poser un panneau « virage dangereux ».

M. S. Zoëll remarque que la subvention sera active pendant 20 ans et demande ce qui se passera si le Conseil décide un jour de supprimer cette subvention.

M. J.-F. Thuillard répond que cela entraînerait très certainement la dissolution de la société et par conséquent le retour du bâtiment à la Commune, ce qui n'est pas souhaité par la Municipalité.

M. C. Débieux remarque que la Loterie Romande, de même que d'autres institutions, soutient parfois le sport et demande dans quelle mesure cela pourrait être applicable à la Société de tir.

M. J.-F. Thuillard propose de contacter la Société de tir et de faire les démarches auprès de différents organismes de soutien. Il rappelle que le prêt ne sera activé qu'une fois le décompte final des travaux obtenu.

M. Ph. Heller demande si la Commune pourrait reprendre ce bâtiment et ensuite le louer à la société de tir.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité ne souhaite pas reprendre le stand de tir. La Commune a déjà repris le Centre sportif de Pré-Camuz et le Centre œcuménique. Le stand de tir et sa gestion nécessitent une force de travail actuellement mise en œuvre par la Société de tir et qui devrait être assurée par la Commune si elle reprenait le stand.

M. V. Rey trouve que le prix n'est pas exorbitant pour faire vivre une société du village. Les membres sont des tireurs de qualité, champions vaudois de groupe en 2018 et cela représente une activité supplémentaire pour les personnes de tous âges. De plus, il lui semble qu'il s'agit de la société de tir doyenne du canton.

M. L. Gattlen soutient également le préavis mais souhaite reprendre la discussion concernant les soutiens externes et demande si une convention pourrait être passée entre la Commune et la société de tir, précisant que d'éventuels soutiens extérieurs viendraient en déduction du montant du prêt.

Le Président rappelle que cela est déjà le cas puisque le prêt ne sera activé qu'une fois le décompte final des travaux obtenu.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est par un vote électronique que le préavis No 35/2018 est approuvé. Il y a 8 abstentions et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt ne portant pas intérêt à la Société de Tir « Froideville Tir Sportif », d'un montant maximum de CHF 80'000.00 ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à accorder ce prêt au moyen de la trésorerie communale ;
- 3) de soumettre ce prêt à certaines conditions énumérées sous « 4. Exposé des motifs – Chapitre 3. – Alinéa 2 », soit : « En contrepartie, et même si c'est prévu dans les statuts de la société, nous demandons, en cas de cessation d'activité de ladite société, que la parcelle RF no 144 avec le bâtiment dans son ensemble revienne à la Commune, sans frais, et ceci sous la forme d'une convention faisant l'objet d'un acte notarié signé par les 2 parties » ;
- 4) d'amortir ce prêt en 20 ans, par compensation de la subvention communale annuelle de CHF 4'000.00 que la Commune accordera à la Société de Tir « Froideville Tir Sportif ».

8. Préavis No 36/2018 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2019

M. Ph. Weibel présente à l'écran les éléments principaux du budget et donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances qui se résument ainsi : le budget 2019 est de CHF 11'872'193.00, en augmentation de 3.82% par rapport au budget 2018 voté il y a une année et de 1.9% par rapport à celui adapté en octobre. Il présente un excédent de charges de CHF 270'193.00.

Le point d'impôt vaut CHF 77'353.29 et la participation à la facture sociale équivaut à CHF 553.57 par habitant. Les charges qui nous sont répercutées par le Canton représentent 53.7 points d'impôt et il est prévu des investissements à hauteur de CHF 4'799'000.00 pour 2019.

La Commission des finances a aussi traité la question de la masse salariale et des traitements. Cette masse salariale est de CHF 1'185'245.00, soit à peu près 10% du total des charges. Elle est surtout impactée au niveau des traitements avec une augmentation de 4,46%, principalement due à l'augmentation de 0.35 ETP et par le relèvement du taux de cotisation auprès de la CIP.

Compte tenu de tout ce qui précède, la Commission des finances recommande à la majorité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel complète sa présentation en faisant la comparaison entre le budget 2019 et le budget 1990, à savoir le premier budget adopté sous la présidence de Monsieur Olivier Martin. On constate que le total des charges a presque triplé, que l'excédent de charges est un peu moins important, que les taux d'imposition ainsi que le point d'impôt étaient très différents. La population a doublé tandis que le nombre de pages du préavis a quadruplé !

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 36/2018, page par page.

M. J.-M. Porchet, p.25 compte 210.400, demande pourquoi on se base sur une estimation faite par la société BDO plutôt que sur les revenus 2017.

M. J.-F. Thuillard explique que la Commune a préféré retenir des chiffres prudents dans son estimation, cela permettant également d'être plus prudent dans les dépenses puisqu'il y a moins de revenus.

Le Président ajoute que le chiffre de 2'650 habitants ne sera certainement pas atteint puisque d'après le relevé du 10 décembre 2018 nous ne sommes pas encore à 2'600 habitants.

M. J.-F. Thuillard précise que lors de l'élaboration du budget, la Municipalité s'est basée sur les chiffres de la gérance qui met en location les nouveaux appartements à la Rue du Village, qui permettaient d'atteindre 2'650 habitants avec 90% de remplissage. Au vu des chiffres actuels, la Commune ne comptera certainement que 2'600 habitants environ.

M. J.-M. Porchet, p.33 compte 350.311, demande qui peut utiliser les défibrillateurs installés à la grande salle et au Centre sportif.

M. M. Girod commence par expliquer l'importance de tels appareils dans le cadre de la problématique des accidents cardiaques. Dans le canton de Vaud, il y a 450 interventions par année et il est extrêmement important de pouvoir agir rapidement. Les accidents cardiaques concernent environ 1% de la population et si ces appareils permettent de sauver ne serait-ce qu'une vie, il faut les installer.

S'agissant de leur utilisation, elle est très simple et tout un chacun peut les employer. De plus, l'alarme est automatiquement déclenchée à la centrale des urgences 144 qui peut converser avec l'utilisateur par l'intermédiaire du boîtier présent sur l'appareil pour lui donner des instructions plus précises. Parallèlement, un système de premier répondant est déclenché pour qu'une personne proche du lieu d'intervention soit rapidement sur place pour prodiguer des soins. Le personnel communal va également être formé pour être répondant.

M. J.-M. Porchet, p.41 compte 431.441, demande à quoi correspond la redevance pour usage du sol.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il s'agit du montant restitué par notre fournisseur d'électricité, la Romande Energie, pour l'utilisation de notre sol.

M. D. Glur, p.41 compte 440.311, remercie la Municipalité pour la future place de jeu à la Place de la Pacaudière et demande ce qu'il en est de la place de jeu prévue dans le plan de quartier de la Plaine. **Il** suggère que la Commune participe financièrement à sa réalisation et qu'elle devienne publique.

M. J.-F. Thuillard répond que dans l'élaboration du quartier de la Plaine, un terrain était prévu pour une place de jeu mais que cette place de jeu ne sera pas reprise par la Commune. Cette dernière n'a par ailleurs pas le pouvoir de contraindre le propriétaire à faire une place de jeu à cet endroit.

M. D. Glur ajoute que cette place avait un caractère obligatoire dans la réalisation du plan de quartier, raison pour laquelle **il** aimerait qu'elle soit réalisée un jour.

M. J.-M. Porchet, p.42 compte 440.314, remarque qu'il est utile de réaliser une place supplémentaire près de la Raiffeisen mais constate que les piétons ne peuvent que difficilement passer à cet endroit et ne sont pas bien protégés.

M. A. Blaser répond que les voitures pourront désormais s'avancer plus sur les places et empiéteront moins sur les trottoirs, sous réserve des grands véhicules, d'où un passage plus sécurisé pour les piétons.

M. D. Glur, p.51 compte 660.352, fait remarquer que l'augmentation de CHF 1'200.00 pour la participation à la région, rapportée à l'augmentation du coût par habitant, représente 3'297 habitants, ce qui semble trop élevé.

M. M. Girod prend note de la remarque et apportera une réponse très prochainement.

M. Y. Grosclaude, p.53 compte 710.365.3, demande s'il est possible d'avoir le détail des enfants concernés par l'accueil à l'EFAJE, au vu de l'importance de ce poste.

M. J.-F. Thuillard explique que les chiffres représentent le nombre d'heures consommées mais qu'il n'est pas possible de savoir quels enfants utilisent nos locaux pour des raisons de confidentialité.

M. Y. Grosclaude précise qu'il ne demande pas de noms mais seulement le nombre d'enfants concernés.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il va demander ces informations mais n'est pas sûr de pouvoir les obtenir.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie la Municipalité pour le travail accompli dans l'établissement de ce préavis et passe au document adressé au Service des communes et du logement.

M. S. Zoëll demande la différence entre le point 71 Service social et le point 72 Prévoyance sociale

M. J.-F. Thuillard répond que M. Rolf Gerber étant absent, la réponse viendra lors d'une prochaine séance.

M. Ph. Weibel répond que la réponse se trouve à la page 52 du préavis. Le point 71 concerne l'AVASD, l'aide familiale, l'accueil familial de jour, le réseau EFAJE et les allocations de naissance, tandis que le point 72 concerne la santé et sécurité au travail, la participation à la facture sociale et les remboursements de tiers.

MM. P.-A. Barraz et L. Gattlen souhaitent apporter la même réponse que M. Ph. Weibel.

Le Président ouvre une discussion générale sur le budget de la commune.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est par un vote électronique que le préavis No 36/2018 est approuvé. Il y a une abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2019 comprenant :

- aux charges	CHF	11'872'193.00
- aux revenus	CHF	<u>11'602'000.00</u>
- soit un excédent de charges de	CHF	270'193.00

Le Président ouvre ensuite une discussion sur le tableau des investissements présent à la dernière page du préavis No 36/2018.

M. V. Martin demande ce qu'il en est de la création d'un refuge communal en 2021.

M. J.-F. Thuillard répond que ce projet est la cerise sur le gâteau mais, qu'en fonction des investissements et d'autres priorités, il pourrait être reporté d'une législature.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Propositions individuelles et divers

M. J-Ph. Rey explique que la circulation sur le Chemin de Montaney devient dangereuse en raison de l'affaissement de deux grilles, ce qui décale le trafic descendant sur le milieu de la route et le trafic montant sur le trottoir, mettant en danger les piétons. Il demande s'il est possible de remettre ces grilles en état.

M. A. Blaser remercie M. J.-Ph. Rey pour sa remarque et explique que la Commune remet à niveau une dizaine de grilles par année. Le nécessaire sera fait au printemps prochain.

M. S. Zoëll remercie la Municipalité pour l'achat des défibrillateurs et demande si un troisième défibrillateur pourrait être installé à la salle de gym.

M. M. Girod explique que la priorité a été mise sur la population à risque, dont ne font heureusement pas partie les enfants. La pose d'un troisième défibrillateur est en cours près du cabinet médical du Chemin du Bas de la Fin, soit tout près du centre scolaire.

M. L. Gattlen est surpris par la pose des parois qui cachent les containers des nouveaux immeubles du Chemin du Bas de la Fin et demande s'ils sont réglementaires car ils bouchent la vue lorsque l'on sort des places de parc.

M. J.-F. Thuillard répond que ces parois ont été mises à l'enquête avec le projet et sont donc normalement conformes aux réglementations.

M. L. Gattlen indique de mémoire que ces parois doivent se trouver à un mètre de la limite de propriété qui se situe ici sur le trottoir. Ces parois ne devraient donc pas se situer à ras le trottoir.

La Municipalité prend note et contrôlera l'emplacement de ces parois.

M. D. Freymond remercie la Municipalité pour la réfection de la première partie du Chemin des Pierres et demande si la partie cantonale, qui est en mauvais état à plusieurs endroits, pourrait être réparée, notamment en mettant du tout-venant dans les trous en bordure de route.

M. M. Girod répond qu'une séance sera initiée avec le garde-forestier et que la suite à donner à ce problème sera discutée.

M. P.-A. Barraz explique qu'il n'a pas pu faire une fête un samedi soir au Foyer de la salle de gym car la salle était déjà réservée pour le dimanche. Il demande si la règle concernant l'utilisation de locaux communaux deux jours de suite pourrait être modifiée.

M. V. Rey indique qu'il s'est retrouvé dans le même cas de figure que M. P.-A. Barraz.

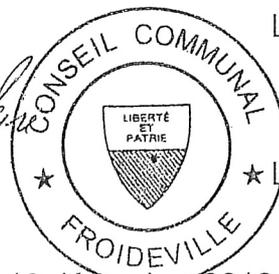
M. M. Girod répond que le débat est récurrent, avec d'un côté l'aspect économique de la mise à disposition des salles et de l'autre les heures passées par les employés communaux pour l'entretien et le contrôle des salles. La question sera traitée par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie la régie technique pour son assistance et invite l'assemblée à se rendre au souper servi à la buvette du Grand conseil. Il remercie encore l'assemblée pour sa participation, souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année à tout le monde et lève la séance à 21h02.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Olivier Martin



Le Secrétaire

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 18 décembre 2018.